

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PALAMINY  
**Séance du 11 juillet 2023**

Date de la convocation : 03/07/2023  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Date d'affichage : 18/07/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SENSEBÉ, Maire.

**Présents** : SENSEBÉ Christian, LAFRANQUE Guy, SOULERES Jean-Paul, CROTE Pierre, RIGHI Guylaine, BARBASTE Laure, FERAUD Jean-Philippe, PORTET Serge, ALABERT Sylvie, DURIEZ Karen, LLORENS Stéphanie, MÉTELLUS Michèle,

**Absents excusés** : CEZERA Emmanuelle, DEJEAN Stéphane, RIBET Jocelyne.

Madame RIGHI Guylaine a été nommée secrétaire de séance.

**Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de prestations de services de reliure de registres d'État-Civil, de délibérations et d'arrêtés**  
**Délibération n° 2023-33**

Considérant l'opération d'achat groupé de prestations de services de reliure de registres d'État-Civil, de délibérations et d'arrêtés.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de services de reliure de registres d'État-Civil, de délibérations et d'arrêtés jointe en annexe,

Il est proposé d'adhérer au groupement de commandes susmentionné.

**Le conseil municipal**

**DÉCIDE**

D'adhérer au groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de services de reliure de registres d'État-Civil, de délibérations et d'arrêtés, annexée à la présente délibération,

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame, la, Monsieur, le Maire à signer la convention d'adhésion,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur du groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Mairie de Palaminy.

**Révision du Plan Local d'Urbanisme : Présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables**  
**Délibération n° 2023-34**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des différents documents constituant les premières étapes de la révision du PLU.

Un débat après une présentation doit s'engager afin de déterminer les orientations générales valant pour les années futures.

Cette présentation approche un diagnostic du territoire communal et une présentation des objectifs à atteindre dans le cadre de cette révision générale.

Le PADD se décline en 6 politiques prévues par le Code de l'Urbanisme :

- ✓ Aménagement
  - **Volet Habitat :**
    - **Développer l'urbanisation sur le village de Palaminy**
    - **Aménager le centre ancien**
    - **Stopper l'étalement urbain sur les secteurs d'habitat diffus**
    - **Privilégier l'évolution du bâti et valoriser le bâti de caractère**
  - **Volet Activité :**
    - **Permettre l'implantation de commerces et services de proximité et d'activités compatibles avec l'habitat, en priorité dans le village et la petite zone d'activité de Saint Blancat.**
    - **Revitaliser l'activité économique**
    - **Permettre le développement des activités touristiques en veillant à leur insertion dans le site.**
    - **Développer les activités agricoles et para agricoles sur l'ensemble du territoire**
- ✓ Equipement
  - **Renforcer le pôle scolaire, sportif et de services**
  - **Aménager les entrées de village**
  - **Maîtriser les investissements en terme de réseaux sur l'ensemble du territoire**
  - **Prendre en compte les infrastructures routières dans le développement de l'urbanisation**
- ✓ Urbanisme
  - **Soutenir le développement de l'urbanisation**
  - **Développer la mixité sociale**
  - **Limiter la consommation d'espace**
- ✓ Qualité des paysages
  - **Soigner la qualité paysagère des extensions urbaines**
  - **Préserver les perspectives paysagères identitaires**
- ✓ Préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers
  - **Assurer une gestion économe des sols permettant le maintien et le développement de l'activité agricole**
  - **Prendre en compte les risques naturels**
- ✓ Préservation et remise en état des continuités écologiques.
  - **Protéger les corridors écologiques et les Trames Vertes et Bleues**
  - **Favoriser le développement de la biodiversité**

Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs sont retenues pour l'ensemble de la commune avec des objectifs chiffrés de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Un débat a lieu autour de ces problématiques prenant en compte les contraintes réglementaires et leur traduction géographique sur le territoire communal.

Après explications et échanges, le Conseil Municipal

- Prend acte du PADD
- Autorise M. le Maire à poursuivre la procédure de révision du PLU par la rédaction du règlement de chaque zone et la traduction des orientations d'aménagement.

**Suppression de postes**  
**Délibération n° 2023-35**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les postes ci-dessous sont vacants et propose de les supprimer :

<b>Emploi (grade)</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>date de la délibération créant l'emploi</b>	<b>l'emploi n'est plus pourvu depuis le</b>
Agent de maîtrise	Temps complet	23/09/2016	01/09/2021
Agent de maîtrise	Temps complet	23/09/2016	01/09/2021
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	17/02/2011	01/09/2022

Il fait part des avis favorables du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion en date du 27/06/2023.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer ces postes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

SENSEBÉ Christian			
LAFRANQUE Guy		SOULERES Jean-Paul	
CROTE Pierre		RIGHI Guylaine	
ALABERT Sylvie		BARBASTE Laure	
CEZERA Emmanuelle	absente	DEJEAN Stéphane	
DURIEZ Karen		FERAUD Jean-Philippe	absent
LLORENS Stéphanie	absente	MÉTELLUS Michèle	
PORTET Serge		RIBET Jocelyne	

